



Fonctionnarisation aux CROUS

jeudi 2 février 2017, par [Bariaud](#)

Les 28 syndicats CGT des CROUS se sont réunis en commission exécutive (CE) le mardi 24 janvier 2017 au siège de la centrale CGT à Montreuil (93), le dossier sur la fonctionnarisation des personnels ouvriers a été mis au débat. Chacun des représentants syndicaux CGT de toute la France et des DOM-TOM ont pu s'exprimer sur ce dossier essentiel pour l'avenir des CROUS.

L'UN CGT CROUS tient à rappeler un point historique, à savoir que le passage des personnels ouvriers en 1987, du droit privé vers le droit public, a été gagné grâce à l'action syndicale et que depuis cette date nous n'avons cessé de revendiquer la fonctionnarisation.

L'UN CGT CROUS rappelle son attachement aux missions sociales des CROUS auprès des étudiants qu'elle veut voir renforcées et améliorées. Nous nous élèverons contre toutes les dérives comme la "marchandisation" que le CNOUS et les CROUS veulent appliquer à marche forcée. La réponse à la précarité grandissante chez les étudiants doit être une augmentation significative des moyens.

L'UN CGT CROUS est favorable à la fonctionnarisation dans le cadre du statut ITRF.

La fonctionnarisation des personnels ouvriers des CROUS ne doit pas remettre en question l'avenir des CROUS et du CNOUS et ne doit pas être l'occasion de renforcer le pouvoir des Directeurs de CROUS sur le personnel.

L'UN CGT CROUS n'opposera jamais les personnels ouvriers aux collègues fonctionnaires actuels avec une quelconque remise en cause de leur statut ou de leur carrière !

L'UN CGT CROUS reste l'interlocuteur privilégié du ministère sur le dossier de la fonctionnarisation grâce à nos multiples actions syndicales, la date du 17 octobre 2016 marquant l'ouverture des négociations avec la rencontre du Ministre. Les négociations à travers les groupes de travail se font au niveau du CNOUS. Nous sommes accompagnés lors de ces groupes de travail par un expert de l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT habitué à ces dossiers complexes.

Le prochain groupe de travail aura lieu le 2 février 2017 au CNOUS avec comme impératif la nécessité de la publication d'un décret qui fera sortir les CROUS du statut dérogatoire (agent non titulaire de droit public) avant la prochaine échéance électorale.

Points de vigilance :

- Liberté aux agents de choisir la fonctionnarisation.
- Retraite ; chaque situation étant particulière, il est conseillé aux agents de 45 ans et plus de faire une simulation auprès de leur caisse de retraite et complémentaire afin de vérifier la pertinence d'une fonctionnarisation.
- Maintien du statut des personnels ouvriers avec tous les acquis pour les agents non communautaires et pour ceux qui ne souhaitent pas devenir fonctionnaire.
- L'équivalence de la prime ISF et son versement en 2 fois.

- Non à la polyvalence "accrue" et vigilance pour tous les agents.
- Maintien et évolution de l'action sociale dans chaque CROUS.
- Maintien de la subrogation de traitement.

L'UN CGT CROUS porte cette revendication pour une vraie reconnaissance de l'implication de l'ensemble des personnels ouvriers et administratifs pour un bon fonctionnement des CROUS dans un contexte politique de surenchère de destruction des services publics.

Fidèles à nos valeurs et dans l'intérêt des personnels, nous serons ensemble pour obtenir le meilleur pour tous avec cette fonctionnarisation.

Vous pouvez donner votre avis à l'adresse mail suivante :
info-fonctionnarisation@cgtcrous.fr